

REPUBLIQUE DU BURUNDI



**MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET
DE L'ECONOMIE NUMERIQUE**

CABINET DU MINISTRE

**ORDONNANCE MINISTERIELLE N°540/⁹³³.....DU 19/06/2026 PORTANT MODALITES
DE RAPPORTAGE DES EFFECTIFS DES EMPLOYES EN SERVICE, DE LEUR
AFFECTATION ET DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU SEIN DES MINISTERES ET
INSTITUTIONS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 34 DE LA LOI DE FINANCES
MODIFIEE, EXERCICE 2025/2026**

LE MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi organique n°1/20 du 20 juin 2022 portant révision de la loi n°1/35 du 4 décembre 2008 relative aux finances publiques ;

Vu la Loi n° 1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu la Loi n°1/11 du 24 novembre 2020 portant Révision du Décret-loi n°1/037 du 07 juillet 1993 portant Révision du Code du Travail ;

Vu la Loi n°1/03 du 8 février 2023 portant Modification de la Loi n°1/28 du 23 août 2006 portant Statut Général des Fonctionnaires ;

Vu la Loi n°1/16 du 07 juin 2024 portant modification du décret-loi n°1/024 du 13 juillet 1989 portant Cadre Organique des Administrations Personnalisées de l'Etat ;

Vu la Loi n°1/17 du 07 juin 2024 portant modification du décret-loi n°1/23 du 26 juillet 1988 portant cadre organique des établissements publics à caractère administratif ;

Vu la Loi n°1/09 du 31 décembre 2025 portant modification de la loi n°1/12 du 24 juin 2025 portant fixation du Budget Général de la République du Burundi pour l'exercice 2025/2026 ;

Vu le Décret n°100/024 du 18 septembre 2025 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère des Finances, du Budget et de l'Economie Numérique ;

ORDONNE :

17

- Article 1 :** La présente Ordonnance a pour objet la détermination des modalités de mise en application de l'article 34 de la loi n°1/09 du 31 décembre 2025 portant modification de la loi n°1/12 du 24 juin 2025 portant fixation du Budget Général de la République du Burundi pour l'exercice 2025/2026, relatif aux modalités de rapportage des effectifs des employés en service, de leur affectation ainsi que des mouvements de personnel au sein des ministères et institutions.
- Article 2 :** Les ministères et institutions sont tenus de transmettre au ministère chargé des finances, au plus tard le 25 janvier 2026, un état détaillé des effectifs de leur personnel en service et leur affectation suivant le format indiqué à l'Annexe 1.
- Article 3 :** A compter du mois de janvier 2026, les ministères et institutions publiques doivent transmettre, au plus tard le 05 de chaque mois, un état récapitulatif des mouvements de personnel intervenus durant le mois précédent suivant le format indiqué à l'Annexe 2.
- Article 4 :** Les Ministères sont tenus de transmettre au Ministère en charge des Finances Avec copie au Ministère en charge de la Fonction Publique, au plus tard le 05 de chaque mois un état des mouvements du personnel en termes de mobilité interne et externe ayant une implication sur le changement d'emploi-type et de changement de la direction de rémunération suivant le format indiqué à l'annexe 3.
- Article 5 :** Les rapports mentionnés aux articles 2, 3 et 4 doivent être transmis suivant les formats électroniques (format Excel) en annexe, téléchargeables sur le site web du Ministère en charge des finances : www.finances.gov.bj. Ces rapports font partie intégrante de la présente Ordonnance.
- Article 6 :** Le retard de transmission de ces rapports ou toute transmission non conforme aux formats annexés à la présente ordonnance entraîne la suspension de tout traitement des dossiers budgétaires destinés au Ministère/Institution responsable de ces manquements.
- Article 7 :** Toutes dispositions antérieures contraires à la présente Ordonnance sont abrogées.
- Article 8 :** La présente Ordonnance entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 19/01/2026

**LE MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET
DE L'ECONOMIE NUMERIQUE**


Dr Alain NDIKUMANA



ANNEXE I

FORMAT DE RAPPORT POUR UN ETAT DETAILLE DES EFFECTIFS DU PERSONNEL EN SERVICE ET LEUR AFFECTATION

I. Informations Générales

Ministère / Institution :

Date de transmission :

II. Etat Détaillé des effectifs des employés et leur affectation

N°	Nom & Prénom de l'employé	Matricule	Emploi type	Catégorie (Direction, Collaboration et Exécution)	Grade	Groupe (Sous statut, sous contrat)	Direction d'affectation	Localisation (ville / Province)
1								
2								
...

III. Etat de synthèse des effectifs des employés

Catégorie d'emploi	Plafond des emplois
Emplois sous statut du Ministère (1)	
Emplois de direction	
Emplois de collaboration	
Emplois d'exécution	
Emplois sous contrat du Ministère (2)	
Emplois sous contrat/Fonction publique	
Emplois sous contrat/Ministère ou Institution	
Total des emplois du Ministère = (1+2)	

Fait à, le

Le Responsable du Ministère/Institution

(Nom et signature)

(Cachet du Ministère / Institution)

ANNEXE II

FORMAT DE RAPPORT MENSUEL DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL

I. Informations générales

Ministère / Institution :

Mois concerné :

Date de transmission :

II. Détail des entrées

N°	Nom et prénom	Matricule	Date d'entrée	Type d'entrée (recrutement, mutation, réintégration...)	Grade / Catégorie	Direction	Emploi type	Observations (Lettre de nomination, Décision d'affectation ou de mutation,)
1								
2								
...								

III. Détail des sorties

N°	Nom et prénom	Matricule	Date de sortie	Motif de sortie (retraite, décès, démission, mutation...)	Grade / Catégorie	Dernier service occupé	Observations (Actes de cessation de fonction, Attestations de départ à la retraite / décès,)
1							
2							
...							

IV. Récapitulatif global des mouvements du personnel

Type de mouvement	Nombre total d'employés concernés
Entrées (A)	
Sorties (B)	
Solde net (A - B)	

Fait à, le

Le Responsable du Ministère/Institution

(Nom et signature)

(Cachet du Ministère / Institution)

ANNEXE III

UN ETAT DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL EN TERMES DE MOBILITE INTERNE ET EXTERNE IMPLIQUANT LE CHANGEMENT D'EMPLOI-TYPE ET DE CHANGEMENT DE DIRECTION DE REMUNERATION

I. Informations générales

Ministère / Institution :

Mois concerné :

Date de transmission :

II. Etat des mouvements du personnel en termes de mobilité interne et externe impliquant le changement d'emploi-type et le changement de direction de rémunération

N°	Nom et Prénom	Matricule	Group e (sous contrat, sous statut)	Catégori e (direction, collaboration et exécution)	Emploi type (direction d'affectation)	Code de direction d'affectation	Direction d'affectation	Emploi type nouvelle direction d'affectation	Code de nouvelle direction d'affectation	Nouvell e direction d'affectation
1										
...										

III. Etat de synthèse des effectifs changeant d'emploi-type et direction d'affectation

Catégorie d'emploi	Effectifs changeant d'emploi-type	Effectifs changeant direction d'affectation
Emplois sous statut du Ministère (1)		
Emplois de direction		
Emplois de collaboration		
Emplois d'exécution		
Autres emplois du Ministère (2)		
Emplois sous contrat/Fonction publique		
Emplois sous contrat/Ministère ou Institution		
Total des emplois (1) + (2)		

Fait à, le

Le Responsable du Ministère/Institution

(Nom et signature)

(Cachet du Ministère / Institution)